pait à la gorge et prenait aussitôt la fuite, en ayant soin de fermer la porte de la forge, donnant sur la rue Lecourbe.

Quelques minutes plus tard, M. Tacory parvenait à ouvrir la porte et s'affaissait sur le trottoir.

Un voisin, M. Fort, prévint des agents qui réquisitionnèrent une voiture, et le forgeron, après un pansement sommaire dans une pharmacie, fut transporté à l'hôpital Boucicaut.

L'enquête, ouverte par le commissaire de police du quartier, a établi que le forgeron souvent s'était vanté, entre amis, au café, d'avoir toujours sur lui, pour ses paiements, quelques centaines de francs.

Cette dangereuse déclaration, entendue peut-être par l'assassin ou un complice, n'était pas tombée, comme on dit, dans l'oreille d'un sourd.

Ajoutons que la blessure de M. Tacory est jugée très grave par les médecins.

LES VAMPIRES DE ROPRAZ

Lausanne, 27 février. — L'instruction de cette épouvantable affaire continue. Une perquisition au domicile des frères Caillet a fourni quelques indices. On a trouvé une lanterne sourde, qui a pu aider les malfaiteurs pendant leur sinistre besogne.

Le chien des Caillet a été abattu et on analyse en ce moment le contenu de ses intestins, afin de voir si on y pourrait encore découvrir des débris de chair humaine.

Il paraît établi que les Caillet qui portaient toute la barbe, se sont fait raser complètement la veille de l'attentat. Cependant les deux inculpés nient énergiquement. L'un d'eux prétend être resté à la maison le soir de la violation de sépulture ; l'autre est rentré chez lui à onze heures et demie et il cherche à établir un alibi.

Un voisin a remarqué que des pelles et des pioches lui appartenant ne se trouvaient pas samedi matin à l'endroit où il les avait laissées la veille. On suppose que ces outils ont pu servir aux malfaiteurs.

L'autopsie a prouvé que le corps avait été sectionné avec une grande sûreté de main. Les incisions sont nettes. On dit tout haut dans la contrée que des chasseurs comme les Caillet, habitués à dépecer des renards, des chevreuils et des lièvres, étaient seuls capables de découper le cadavre de la jeune fille avec une pareille habileté.

Le cœur n'a toujours pas été découvert, de même que quelques-uns des bijoux de la morte.

La population est vivement surexcitée. Elle ne sera rassurée que lorsqu'on aura la certitude que les Caillet, que chacun désigne d'ailleurs comme des gens « capables de tout » sont bien les auteurs du criminel attentat.

Tragique traversée

Marseille, 27 février. — La traversée de l'« Armand-Béhic », des Messageries maritimes, arrivé aujourd'hui à Marseille, a été marquée par un accident d'une exceptionnelle gravité. Voici les renseignements que nous avons pu recueillir sur cet événement :

L'« Armand-Béhic » avait quitté Port-Saïd le 21, faisant route sur Marseille. A neuf heures du soir, le paquebot se trouvait par le travers de l'île de Crète. L'équipage de pont et le chauffeur avaient pris le quart depuis moins d'une heure et rien d'anormal n'avait été signalé à l'officier de service.

Dans la chaufferie se trouvaient de nombreux chauffeurs de l'Etat ; car l'« Armand-Béhic » parti pendant la grève, avait un équipage militaire. Le travail fonctionnait normalement. Un second-maître chauffeur dirigeait la besogne des Arabes chauffeurs supplémentaires que la compagnie reçoit sur ces paquebots long-courriers.

Tout à coup, l'« épurateur de chaudière » s'échappa et, faisant un moulinet dans la chaufferie, rencontra sur son passage sept hommes. Tous tombèrent. Quatre d'entre eux dont le second-maître Picard, furent mortellement blessés.

Le malheureux second-maître survécut encore quelques instants, mais rendit le dernier soupir pendant qu'on le transportait à l'infirmerie.

Deux des autres moururent au cours de la nuit. Un quatrième ne succomba qu'après quatre jours d'horribles souffrances. Le dernier des Arabes est mort mercredi et a été immergé par le travers de Toulon.

En ce qui concerne les autres blessés, tous indigènes comme nous le disons, leurs blessures, bien que très graves, permettent de conserver quelque espoir de les sauver. Ils sont soignés à bord du paquebot.

UN VIEILLARD ASSASSINÉ

Lyon, 27 février. — Un mystérieux assassinat a été commis cette nuit sur la route départementale de Lyon à Yzeron, au hameau de la Chancouche, à trois cents mètres environ de la gare de Vaugneray. Un vieillard de soixante-deux ans, M. Rivoire, marchand de bois à Yzeron, a été assommé à coups de barre de fer, sur sa voiture.

Chaque jour, M. Rivoire partait pour Lyon avec un chargement de bois et de fagots qu'il livrait aux boulangers de la cité lyonnaise, et quand il revenait le soir, il s'arrêtait sur sa route dans différents cafés où on avait l'habitude de le voir quotidiennement. Il ne dédaignait pas de montrer sa bourse, toujours bien garnie, vantait sa façon honnête de gagner de l'argent pour sa femme et ses enfants et, content de lui-même et de l'existence, il s'attardait assez volontiers dans les cabarets.

Ce matin, vers trois heures, le jour n'étant pas encore levé, MM. Séraphin Ginet et Auguste Marin, employés de M. Perret, conseiller général à Vaugneray, se dirigeaient vers Lyon avec leurs attelages, lorsqu'à trois cents mètres environ de la gare, au hameau de la Chancouche, ils virent en travers de la route un cheval et une voiture stationnant sur la chaussée.

Le conducteur paraissait dormir sur son siège. Il avait la tête pendante sur la planche qui sépare la voiture des brancards. Les employés reconnurent bien vite à son aspect extérieur M. Rivoire.

Sur le visage meurtri et sanglant du pauvre vieux on apercevait des coups très nets produits par une bille, sorte d'instrument de fer dont se servent les bûcherons. La mort avait dû être presque instantanée et les assassins avaient frappé avec une énergie et une férocité inouïes.

Le vol est certainement le mobile du crime car le porte-monnaie de M. Rivoire a disparu et ses poches ont été retournées.

La Traite des Blanches

Bruxelles, 27 février. — Une modiste, âgée de 18 ans, nommé Martha Berckmans, disparue depuis le 2 février, a été ramenée mercredi à Bruxelles, par les soins de la légation belge à Londres.

Elle a déclaré que le mois dernier, elle fut invitée sur le boulevard à prendre une consommation par trois messieurs qui lui firent prendre un narcotique et la conduisirent à Ostende, puis, sous prétexte d'une promenade en mer, successivement à Douvres, Londres et Bixton.

Dans ce dernier endroit, deux femmes élégantes lui proposèrent un métier inavouable. Martha, au bout de huit jours, parvint à s'échapper. Elle s'adressa à la police qui prépara aussitôt son rapatriement.

Elle croit que les auteurs de l'enlèvement, dont l'un lui a dit s'appeler Eugène Chéri, ont été arrêtés à Londres.

Dans l'habitation de Bixton, on a volé à Martha quatre bagues en or et ses boucles d'oreilles.

Cette déclaration a été faite par la jeune fille à sa famille et à la police.

Trois enfants carbonisés

Nancy, 27 février. — Hier après-midi, la femme du planton de la douane de Mailly, commune frontière située à trois kilomètres de Nomény, quittait sa maison pour aller chercher de la salade dans les champs. Elle laissait seuls au logis ses trois plus jeunes enfants, une fillette de quatre ans, un petit garçon de deux ans et une autre fillette de trois mois encore au berceau.

L'aînée, suppose-t-on, ayant trouvé des allumettes, mit le feu aux rideaux du lit et bientôt la chambre où se trouvaient les trois enfants se trouva embrasée.

Des voisins, en voyant la fumée, donnèrent l'alarme, mais quand on put pénétrer dans la pièce où avaient été laissés les trois enfants, on ne trouva plus que trois cadavres carbonisés.

On juge du désespoir des parents lorsqu'ils accoururent au bruit du tocsin.

La maison a été complètement détruite.

DANS LA RÉGION

Le monopole de l'alcool et nos députés

Voici comment se sont répartis hier, à la Chambre les votes des députés du Nord et du Pas-de-Calais, dans le scrutin sur le renvoi à une commission spéciale du projet relatif au monopole de la fabrication et de la vente de l'alcool par l'Etat, à partir du 1er janvier 1905 :

Ont voté contre le renvoi : MM. Delory, Dron, Selle, Defontaine, Basly, Lamendin.

Tous les autres ont voté *pour*, — c'est-à-dire en faveur de l'enterrement du projet.

DRAME CONJUGAL
A DENAIN

Un mari qui tire un coup de revolver sur sa femme

Hier matin, le bruit courait en ville que le nommé Bearbe Alexandre, cordier, âgé de 51 ans, avait, la veille au soir, vers neuf heures et demie, tiré à bout portant un coup de revolver sur sa femme, la nommée Coton Léonie, âgée de 34 ans, demeurant tous deux au hameau de la Bacqueterie, et que celle-ci était dans un état très grave.

L'émotion était très grande en ville ; le meurtrier, son coup fait, était parti de chez lui et s'était rendu à la gendarmerie, où il avait trouvé le brigadier Baudhuin et le gendarme Benoit, à qui il avait raconté l'affaire.

Je me suis aussitôt livré à une enquête et voici ce que j'ai recueilli. Le nommé Béarbe, cordier, a épousé, il y a environ 16 ans, la demoiselle Coton Léonie. De ce mariage naquirent 5 enfants dont quatre filles. L'aînée a quatorze ans et la plus jeune, Cécile, a quatre ans.

LE MENAGE BEARBE

Le ménage fut assez uni pendant plusieurs années mais, depuis quelque temps, un nuage paraissait avoir assombri l'horizon.

Béarbe avait, quelques années avant son mariage, été interné dans une maison de santé et était toujours demeuré très nerveux ; il ne sortait jamais sinon pour aller trois fois par semaine, passer quelques heures à Valenciennes.

Sa femme ne sortait presque jamais et le ménage ne recevait personne, à part les trois ou quatre ouvriers qui travaillaient dans la maison ; mais Béarbe, s'il ne sortait pas, s'il ne fréquentait pas les estaminets, buvait quand même chez lui beaucoup de vin, ce qui, comme je le dis plus haut, le tenait presque toujours dans un état très nerveux.

LA SCENE

Or, jeudi matin, il s'était préparé pour se rendre en ville comme de coutume mais, au moment de partir, il ne le fit pas et, allant et venant de sa maison à la cour, il passa ainsi sa journée.

Le soir venu, on soupa et les enfants allèrent se coucher.

La femme s'assit à table et se mit en devoir de manger un morceau de pain dans un bol contenant du café au lait. A ce moment là, son mari lui reprochait que chaque fois qu'il prenait quelque chose chez lui, il attrappait des douleurs dans les côtes et dans le ventre, tout en mangeant, celle-ci lui répondit : « Ah ! fiche-moi la paix, si tu n'es pas content, je m'en irai demain ».

Sur ces mots, notre homme devenant fou, saisit son revolver, une arme de calibre 9, chargée de cinq cartouches, et, se plaçant derrière elle, lui tira un coup à bout portant ; la balle pénétra par le dos. La victime tomba en jetant un cri.

La deuxième des filles, âgée d'environ douze ans, éveilla aussitôt sa sœur et la servante, la nommée Graissier Rosalie, âgée de 34 ans, en leur disant : « Vite levez-vous, un malheur est arrivé chez nous, papa vient de tirer un coup de revolver sur maman. Elle est tombée ».

L'aînée accourut aussitôt et demanda à son père ce qu'il avait fait. Celui-ci lui répondit que c'était parce qu'elle le tracassait tout le temps.

PREMIERE ENQUETE

La servante alla frapper aussitôt chez un voisin, le nommé Adrien Legrand, menuisier, qui était couché, ainsi que toute sa famille ; celui-ci se leva aussitôt et accourut avec sa femme donner ses soins.

Pendant ce temps, Béarbe était parti. Où ? On ne le sait, mais, vers dix heures et demie, il sonnait à la gendarmerie où il déclarait au brigadier et au gendarme qu'il venait, dans un mouvement de colère, de tirer un coup de revolver sur sa femme et qu'il l'avait probablement tuée.

Aussitôt, ceux-ci éveillèrent un autre gendarme pour garder à vue le meurtrier, pendant qu'ils se rendaient sur les lieux du crime.

Ils trouvèrent Léonie Coton étendue dans la salle à manger qui donne sur la rue, entre la porte de la cuisine et le coffre-fort ; les restes du souper de la malheureuse étaient encore sur la table.

Après une rapide enquête, ils s'informèrent si on était allé quérir un médecin. On leur répondit que le voisin Legrand était parti depuis un bon moment.

Ne le voyant pas revenir, ils partirent à leur tour et rencontrèrent celui-ci qui frappait à la fenêtre d'un des médecins de notre ville, qui déclara ne pouvoir se rendre sur les lieux ; il paraît que c'était le quatrième qui ne voulait pas se déranger.

Legrand revint à la maison pendant que bribadier et gendarme s'en allaient quérir, à Douchy, le médecin de la famille, M. Houzé, qui accourut aussitôt.

LA BLESSEE

Le praticien pansa immédiatement la blessée, la fit transporter sur son lit et délivra une ordonnance que Legrand s'empressa d'aller chercher à Denain.

Le docteur déclara alors, après plus d'une heure, qu'il ne pouvait se prononcer sur l'état de la victime, supposant la balle logée dans le ventre ; mais qu'il était nécessaire qu'une consultation eut lieu avec un collègue.

Celle-ci eut lieu dans la matinée d'hier, avec M. Mariage, de Valenciennes. Après un examen approfondi de la blessée et un nouveau pansement, ils durent, ne pouvant l'extraire, laisser la balle qui serait logée dans le foie.

DESCENTE DU PARQUET

Avisé par la gendarmerie de Denain, le parquet s'est transporté dans notre ville.

A deux heures arrivent M. Langé, procureur de la République, MM Gobert, juge d'instruction, Goreau, greffier, et Catrin, médecin légiste, qui, accompagnés du brigadier de gendarmerie Baudhuin, se rendirent en voiture sur les lieux du drame.

Une coquette maison de gens aisés, avec avant-cour garnie de plantes et une grille, composée d'un rez-de-chaussée comprenant une cuisine, une chambre à coucher, un salon et une salle à manger où s'est passé le drame.

La maison est située au hameau de la Baqueterie, le long de l'eau, au numéro 39, entre la rue Faidherbe et la rue Houtard.

Après avoir interrogé brièvement la victime qui a déclaré ne pas comprendre pourquoi son mari l'avait frappée, ils interrogèrent les enfants et la servante qui ne firent que répéter ce qu'ils avaient déjà déclaré à la gendarmerie.

Le docteur Catrin approuva les soins donnés par ses collègues Houzé et Mariage.

Le parquet revint en ville, où ces messieurs reprirent le tramway de 4 heures pour Valenciennes, emmenant le meurtrier, qu'on avait constamment gardé à vue dans le bureau du maréchal des logis, M. Demassiet. L'assassin fut écroué à la prison.

LE MEURTRIER

J'ai pu apercevoir Béarbe, un moment. C'est un homme paraissant encore très fort, bien portant, mais à le voir, avec sa mine un peu hébétée, on pressent qu'il reste en lui quelque chose encore de son ancienne maladie mentale, et j'ai l'impression qu'il a agi dans un moment de fièvre chaude.

Il paraîtrait d'ailleurs que cet état dure depuis quelque temps.

L'ETAT DE LA VICTIME

Au moment de quitter la maison, j'apprends que la victime souffre atrocement et que son état semble empirer.

J. P.

Le crime d'Arques

L'instruction de l'assassinat du berger Gamain est définitivement close.

M. Théret a voulu une dernière fois, jeudi matin, interroger Isménie Leroy. La complice de Loyer n'a pas changé d'attitude. Son système de dénégation est toujours le même.

Elle nie toujours avec la même ténacité avoir pris aucune part à l'assassinat. Elle prétend être restée près du hangar, pendant que Loyer assassinait le malheureux berger Gamain.

Loyer n'a pas été interrogé.

Un pendu à Guines

M. Boutillier, fermier, Grande-Place, a eu la désagréable surprise de trouver pendu dans sa grange, un de ses garçons de ferme, Legros, dit « Zo », âgé de 41 ans.

Legros venait à peine de se pendre car son corps était encore tout chaud.

Cependant, il était trop tard pour le sauver. Le docteur Oudar, malgré des soins énergiques fut impuissant à le rappeler à la vie.

GRAVE ACCIDENT A AIRE

Un grave accident s'est produit au hameau de la Roupie, sur la grand'route d'Aire à Isbergues.

Les anciens du 21e dragons, employés au dressage des jeunes chevaux étaient en promenade, lorsqu'un cheval prit peur d'un tombereau et désarçonna son cavalier, nommé Housiaux Henri.

Celui-ci, jeté sur l'encolure, perdit l'équilibre et tomba en avant. Le cheval ayant buté, fit panache au-dessus du cavalier.

Le malheureux militaire, relevé sans connaissance, fut transporté dans une maison voisine puis ramené à l'hôpital.

Housiaux ne portait aucune trace apparente de coups, mais la commotion a été si violente qu'il est resté plusieurs jours dans un état comateux.

Depuis, une amélioration s'est produite, et on conserve l'espoir de voir son rétablissement.

Housiaux est originaire d'Harnes.

La Vie Parisienne

LES PREMIÈRES REPRÉSENTATIONS

« Les Appeleurs », à l'Odéon

L'Odéon a donné, jeudi soir, une pièce en trois actes, de M. Ambroise Janvier, les « Appeleurs ». La donnée symbolique de ce drame est bien simple, mais d'une tonalité lugubre.

M. et Mme Jaquelin ont élevé étroitement leurs enfants dans la foi chrétienne. Ils recueillent plus tard le fruit de leur maladresse. Pierre, le fils aîné, est parti soldat au Tonkin. Et sa sœur, Germaine, vit dans le mysticisme. Sa sœur de lait, Victoire, que les Jaquelin ont élevée, est devenue béguine, et tient des propos féroces contre l'humanité.

Pierre meurt à la guerre, et Victoire rêve de faire de Germaine une religieuse.

Le titre est expliqué par un personnage. Les canards appeleurs, attachés devant les huttes où le chasseur s'embûche, servent d'appeaux. Leurs congénères, qui passent, se laissent tomber à côté d'eux, en confiance, et sont fusillés par le chasseur.

Ces mœurs de canards sauvages sont pratiquées, paraît-il, par certaines familles. L'influence d'Ibsen a fâcheusement inspiré M. Ambroise Janvier.

La pièce a été honorablement jouée.

Dernière Heure

Flaissières et le Repos du Dimanche

Paris, 27 février. — La chambre criminelle de la cour de cassation est saisie, aujourd'hui d'une intéressante question de droit.

Il s'agit, dans l'espèce, d'un arrêté pris par Flaissières, alors maire de Marseille, et rapporté par son successeur, M. Chanot.

Seulement, dans l'intervalle, le premier arrêté ayant donné lieu à une décision de justice, celle-ci fut l'objet d'un pourvoi en cassation, ce qui, aujourd'hui, soulève le débat dont il s'agit.

Voici les faits :

Pour vaincre la résistance des commerçants marseillais à accorder à leurs employés le repos hebdomadaire, Flaissières avait retiré à ceux-ci l'autorisation de mettre des étalages, le dimanche, sur la voie publique. Les commerçants, sous prétexte qu'il y avait dans cet arrêté un détournement de pouvoir, passèrent outre.

Le tribunal de simple police, devant lequel ils furent poursuivis, leur donna gain de cause et les acquitta.

Le ministère public se pourvut alors en cassation contre ce jugement.

Mais, dans l'intervalle, entre l'époque où le jugement attaqué fut rendu et celle où le procureur de la République de Marseille se pourvut en cassation, la municipalité changea et l'arrêté signé par Flaissières fut rapporté par M. Chanot, le nouveau maire de Marseille.

Aussi, la cour de cassation se demande-t-elle à présent s'il y a lieu de statuer sur le pourvoi ?

D'après Me Pérouse, avocat des commerçants marseillais, un arrêté étant assimilé à une loi, la cour n'aurait pas à juger ce pourvoi car une loi abrogée ne saurait plus être invoquée.

Dans ces conditions, la contravention aurait disparu avec le retrait de l'arrêté.

Cet avis est aussi celui de M. l'avocat général Corrignies.

M. le conseiller rapporteur Duval estime, au contraire, que la contravention persiste, malgré l'abrogation de l'arrêté municipal.

Mais cette question préjudicielle tranchée, le rapporteur et le ministère public s'accordent à conclure en faveur de l'annulation du jugement attaqué, les juges, à leur avis, n'ayant pas le droit de rechercher les motifs qui ont pu déterminer le signataire de l'arrêté légalement pris par lui.

La cour a mis l'affaire en délibéré.

Incidents à la Chambre

Paris, 27 février. — M. Chamerlat, député du Puy-de-Dôme, a été atteint d'une syncope presque au début de la séance.

Il venait de quitter la salle des séances pour se rendre dans la salle d'attente, où il était appelé, lorsque, subitement, il se sentit indisposé. Deux de ses collègues, MM. Meslier et Dansette, le voyant chanceler, se précipitèrent pour l'empêcher de tomber.

Ils le conduisirent au cabinet médical du Palais-Bourbon, où des soins lui ont été prodigués.

Il a été ensuite reconduit en voiture à son domicile.

Par une coïncidence bizarre, presque au même moment, une dame qui se trouvait dans les tribunes du public a été également prise d'une syncope.

SINISTRES MARITIMES

Brest, 27 février. — Les sémaphores télégraphient, à 2 heures et à 2 heures 35, à la préfecture maritime :

« Il passe actuellement dans le raz de Sein, avec le flot, de très nombreux débris de bois, faisant supposer qu'il y a eu un naufrage dans les environs ».

D'après les télégrammes du garde maritime de Plogoff, le steamer « Ottercaph », de Sunderland, a fait naufrage, la nuit dernière, à Feuntenat, sur la côte du raz de Sein. On suppose que l'équipage est perdu, 7 cadavres ont été retrouvés.

La préfecture a informé le consul d'Angleterre de ce sinistre.

Les Congrégations rebelles

Brest, 27 février. — M. Riou, commissaire de police de Morlaix, a notifié aux sœurs du Saint-Esprit un arrêté préfectoral leur ordonnant de quitter l'école qu'elles dirigent à Plounéour-Menez. Les sœurs se sont conformées à l'arrêté.

Les religieuses de la Providence de Ruillé ont reçu l'avis officiel que leurs deux établissements de Brest : les écoles Saint-Yves et Sainte-Anne, doivent être fermées le 30 mars. Ces deux écoles comptent 470 élèves.

LE CONCORDAT

Paris, 27 février. — Nous avons fait connaître le conflit qui s'est élevé entre le gouvernement français et le pape sur la question de la rédaction des bulles d'investiture canonique des évêques et sur le mode de nomination des prélats du même ordre par le gouvernement.

Aucune négociation n'a été entamée entre le Saint-Siège et le gouvernement et les sièges épiscopaux, objet de ce différend, continuent à rester sans titulaires.

De toutes manières, M. Combes aura l'occasion prochaine de s'expliquer publiquement sur les causes de ce conflit. Le président du conseil a, en effet, été avisé que M. Delpech, sénateur de l'Ariège, se proposait de lui demander des explications à ce sujet au moment de la discussion du budget des cultes au Luxembourg. M. Combes répondra en faisant connaître la manière dont il entend l'application du Concordat en général et la façon dont il l'a appliqué dans le cas particulier des évêchés en question.

Au Maroc

OU EST LE PRETENDANT ?

Madrid, 27 février. — Les nouvelles du Maroc recommencent à devenir contradictoires, surtout en ce qui concerne les faits et gestes de Bou-Hamara. Des rapports le représentent comme s'enfuyant de tribu en tribu ; d'autres disent qu'il est toujours à Taza ; enfin, on affirme qu'il se fortifie à Sul.

Mais des personnes de Tanger, en relations avec l'intérieur, croient que le prétendant lance lui-même ces nouvelles contradictoires afin d'induire en erreur les espions du sultan. Son but serait de pousser ce dernier à concentrer ses troupes autour de Fez, ce qui assurerait la liberté de ses mouvements dans le sud, où il recrute de nombreux partisans.

On mande de Tanger que de nouveaux combats ont eu lieu dans la région de Taza.

On télégraphie de Cadix que le vapeur « Pielago » est parti hier de ce port en emportant un million et demi de pesetas, premier compte d'un emprunt contracté par le sultan du Maroc avec une banque espagnole.

L'assassinat d'une lilloise à Bourg-la-Reine

NOUVELLE ARRESTATION

Paris, 27 février. — Voici qu'on reparle de nouveau de ce crime déjà ancien.

On se rappelle l'assassinat d'une dame Mercier à Bourg-la-Reine, assassinat qui est resté jusqu'à présent entouré du plus profond mystère, malgré de très actives recherches.

On n'a jamais pu établir, en effet, jusqu'à présent, d'une manière positive, que cette dame, originaire de Lille, avait été victime d'un satyre et cependant le vol comme mobile n'a jamais été reconnu.

Or, depuis quelque temps, on signalait à Joinville-le-Pont et dans la région la présence d'un individu, qui, à plusieurs reprises, s'était livré sur des femmes isolées à des actes de haute immoralité.

Ce soir, cet individu était enfin arrêté au moment où il venait de tenter d'abuser d'une femme qu'il avait croisée dans un passage désert.

Amené au bureau de M. Orsatti, commissaire de police de Joinville, cet individu refusa de répondre.

Une enquête est ouverte par la Sûreté et on a un peu l'espoir de retrouver dans cet homme l'auteur de l'assassinat de Mme Mercier.

Explosion dans un hôpital

Lorient, 27 février. — Voici quelques renseignements sur une violente explosion qui s'est produite à l'hôpital.

L'explosion a eu lieu à deux heures du matin dans le laboratoire de bactériologie. Pour entretenir une température égale nécessitée par l'entretien des bouillons de culture des microbes, quatre becs de gaz brûlent jour et nuit dans ce laboratoire.

Que s'est-il produit ? On en est réduit aux hypothèses. Toujours est-il qu'une épouvantable détonation retentit jetant l'effroi et la terreur dans l'établissement.

Les dégâts sont considérables. Un infirmier qui se trouvait dans une salle contiguë a été violemment projeté contre le mur et sérieusement blessé.

L'enquête ouverte par le procureur de la République attribue cette explosion à la malveillance.

Les évènements de Macédoine

SANGLANT COMBAT

Constantinople, 27 février. — Une sanglante rencontre a eu lieu à Yzbichta, dans la province de Monastir entre plusieurs bataillons turcs et des chrétiens. Les chrétiens se trouvaient dans une situation critique, lorsque les révolutionnaires les secoururent. Il y a une trentaine de morts de chaque côté.

En se retirant, les Turcs incendièrent les maisons des chrétiens situées sur leur passage.

UNE AGITATION

Le point capital de la situation dans les vilayets de Scutari et Janina où le sultan vient de décréter les réformes, c'est l'attitude des Albanais. Il est certain que l'agitation est extrême, surtout parmi les musulmans du centre qui débordent sur le Vardar entre les Gègues catholiques du Nord et les Toskes orthodoxes du Sud. Elle est bien plus grande que parmi les Macédoniens et à Constantinople on la craint mille fois davantage, tout en s'efforçant de la nier.

LE SULTAN ET LES REFORMES

Londres, 27 février. — Le correspondant du « Times » à Constantinople confirme que le sultan a ordonné l'application, dans les six vilayets rouméliens, des réformes proposées par l'Autriche et la Russie.

Le conseil d'Etat prépare le « statut organique » pour l'exécution de ces réformes.

Le sultan donne ainsi avec adresse, dit le correspondant du « Times », une couleur de spontanéité à l'ensemble des mesures ordonnées, tout en prévenant les sentiments de jalousie qu'on craint voir s'élever à Andrinople, à Janina et à Scutari.

Sanglante bagarre électorale

Rome, 27 février. — A la suite d'une lutte électorale très vive, dans la commune de San Cesareo, dans les Pouilles, de graves désordres ont éclaté. Des manifestants se rendirent en foule devant le Cirque de l'endroit, acclamant leur député. Le maire ordonna de faire évacuer la place en même temps qu'il demandait du renfort par téléphone au préfet de Lecca. L'arrivée de ce renfort provoqua l'émeute.

La foule, en voyant les carabiniers occuper la place, se précipita sur eux, les attaquant à coups de pierres. Toutes les vitres des maisons environnantes furent brisées, plusieurs personnes furent blessées, et trois carabiniers ont été ramassés à demi-morts.

Il fallut envoyer de nouvelles troupes de Lecca pour rétablir l'ordre. On a arrêté plus de cinquante individus qui seront poursuivis pour rébellion contre la force armée.

---

enfant ? de la mère sans reproche et dont le cœur, qui ne gardait pas de rancune, s'attendrissait ?

Deux questions, problème posé depuis douze années devant la justice, et que Gauthier allait résoudre.

Elle se releva lentement, alourdie, et contempla longuement le berceau.

Puis elle refit encore une fois le tour de la chambre et vint s'arrêter devant le crucifix. Là, elle fut songeuse.

Cela lui rappelait sans doute le jour où elle avait été arrêtée, où on l'avait arrachée à ses enfants, et où, avant d'être séparée d'elles, Charlotte avait voulu laisser dans leur esprit, si jeunes qu'elles fussent, un ineffaçable souvenir.

Gauthier entendit qu'elle disait, tout haut :

— Ont-elles oublié ma prière ?

Et tout à coup, elle la redit elle-même, en songeant que peut-être, à la même heure, ses enfants disparues, abandonnées à tous les orages de la vie, la redisaient aussi :

« Mon Dieu, protégez les enfants qui n'ont plus de mère, que plus tard l'innocence de notre pauvre maman soit reconnue. Pardonnez à tous ceux qui lui ont fait du mal comme elle a pardonné elle-même aujourd'hui et comme elle leur pardonnera le jour de sa mort. Mon Dieu, que la souffrance de notre pauvre maman soit acceptée par vous en expiation pour épargner à notre vie les tristesses ou les fautes... Mon Dieu, protégez-nous... Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. Ainsi soit-il. »

— Où sont-elles ? que font-elles ? que vont-elles devenir ?

Et elle soupira profondément.

Gauthier, prévoyant qu'elle allait sortir, s'était retiré sans bruit. En effet, elle monta dans la chambre des fillettes et y resta longtemps, essayant, sans doute, d'y faire revivre tous les détails de la vie heureuse d'autrefois, quand, toutes les trois, mère et filles, pelotonnées l'une contre l'autre, elles attendaient le père !

Puis elle redescendit, embrassa le berceau et disparut.

Et Gauthier, troublé, se disait

— Cette femme n'est pas coupable !...

Quand il eut fait sa visite minutieuse, il sortit, referma le contrevent tant bien que mal et grimpa sur la roche où se trouvait la plâtrière de Langeraume.

Le jour baissait, mais il faisait encore assez clair pour qu'il lui fût permis d'établir le plan de la maison et des fours à plâtre.

Et, en réfléchissant au voisinage de ces fours, il se disait :

— Est-il possible que personne n'ait songé à en faire la remarque, au moment de l'enquête... personne, pas même mon père !

Un seul homme avait dit le mot juste, en tout cela : Goniche. Mais Goniche n'avait pas connu l'affaire de la Pocharde ; et maintenant, cela remontait trop loin pour qu'il y prêtât attention, s'il y était fait allusion devant lui.

De la colline où Gauthier venait de monter, il constata qu'il pouvait se trouver — et qu'il y avait même certainement — plusieurs voies de pénétration des gaz toxiques dans Maison-Bruyère, et toutes semblant converger vers la chambre de Charlotte. Selon la direction du vent, les gaz pouvaient être rabattus sur la cheminée, nous l'avons dit. En outre, Gauthier observa que sur le toit les tuiles ne présentaient pas une fermeture hermétique, mais au contraire de nombreux interstices ; entre le mur et la première rangée de tuiles existait un espace librement ouvert ; si les interstices des tuiles pouvaient être mis sur le compte des années écoulées depuis le crime, il n'en était pas de même de cet espace qui tenait à un défaut de construction de la maison. Dans un air calme, lorsque le tirage du four était faible, par exemple à la fin de la combustion, les gaz pouvaient entrer par les fissures du toit ou par l'intervalle libre entre le mur et les tuiles. Enfin la nature du terrain où était bâti le four voisin de la maison faisait supposer et même laissait voir des fissures, des lézardes longues et profondes, courant au travers du sol et semblant réunir le four et la maison ; soit qu'elles fussent naturelles, soit qu'elles eussent été provoquées par la chaleur du four, la filtration des gaz empoisonnés pouvait s'opérer par là, s'échappant de la cheminée du four, suivant les couloirs souterrains et allant trouver leur débouché dans la cheminée de la chambre de Charlotte.

— Tout cela est hors de doute ! se disait Gauthier à chaque remarque nouvelle.

Sa conviction était faite, toutes ses notes étaient prises. Il n'avait plus rien à faire dans le pays.

Il revint à Tours le lendemain matin.

— Où as-tu été ? demanda Marignan.

— Visiter Chinon et Loches, dit-il.

— Quel jour étais-tu à Chinon ?

— Hier.

— A quelle heure.

— Trois heures.

— Tu es sûr ?

— Oui, pourquoi ?

— Parce que, hier, à trois heures, tu n'étais pas à Chinon...

— Vous êtes bien renseigné.

— Mais au village de Saché... à sept ou huit kilomètres d'Azay.

— Qui donc m'a vu ?

— Un homme dont tu ne mettras pas l'affirmation en doute : moi !...

Et Gauthier se taisant :

— Ta présence là-bas cachait donc un mystère ?..

Peut-être.

— Une amourette, je gage ?

— Non.

— Tu ne veux pas me dire ?

— Si. D'autant plus que c'est beaucoup à cause de vous et pour vous que je suis allé à Saché..

— Tiens, tiens, tu m'intéresses !

— Je vous intéresserai davantage encore en vous disant que, de Saché, je suis allé visiter Maison-Bruyère..

Le docteur fit un geste violent de surprise.

— La maison de la Pocharde !

— Oui.

— Dans quel but ?

— Dans le but de réparer une abominable erreur, dans le but d'effacer ce crime de la justice de mon pays : la condamnation d'une pauvre femme qui fut innocente de toutes les infamies qu'on lui a reprochées.

Marignan s'était remis.

Une extrême pâleur, seule, prouvait son émotion.

Il haussa les épaules :

— Tu en parles à ton aise... et tu te prononces bien légèrement.

Gauthier prit le bras de son père, et triste et grave :

— Venez, père, venez chez moi... il faut que nous causions !

— De la Pocharde ?

— Certes !

— Je n'ai pas de temps à perdre, mon ami. Une autre fois, si tu le désires.

— Tout de suite, père, tout de suite... dit Gauthier d'une voix vibrante... Je ne veux pas ajouter une minute de plus aux douze années des tortures qu'a endurées cette pauvre femme.

Il essayait d'entraîner le vieillard.

Marignan résistait, dans une détresse terrible.

— Si tu as des révélations à faire, ce n'est pas à moi qu'il faut que tu t'adresses !

— A qui ? si ce n'est à vous qui avez fait condamner cette malheureuse ?

— Va trouver les juges.

— Non, père, mais c'est vous qui vous présenterez devant eux, le front bas, et vous humiliant, et leur direz tout ce que je vais vous apprendre.

Marignan se dégagea d'une secousse nerveuse.

— Gauthier, tu me manques de respect...

Le jeune homme connaissait l'affection profonde de son père, cette sorte de culte passionné où il entrait autant d'orgueil que d'amour paternel.

Il se repentit d'avoir été trop brusque.

— Pardon, père, pardon. Mais ne me refusez pas l'entretien que je désire avoir avec vous... Ce n'est pas votre fils qui vous le demande.. c'est un médecin qui le demande à un autre médecin..

Le docteur voulait gagner du temps.

— J'ai des visites, je te l'ai dit, je te le répète.. Mes malades ne peuvent attendre et leur santé m'intéresse plus que toutes les imaginations de ton cerveau... Rentre chez toi, tâche de te ressaisir un peu... Ce soir tu seras plus calme, et si tu le veux encore, nous causerons...

— Soit !

Et Marignan s'en alla, poursuivi par le regard anxieux de son fils.

Il le sentait, ce regard, lourd, presque cruel.

Et en s'éloignant, le docteur se demandait :

— Que vais-je lui dire ? Il a des soupçons... Comment les détruire ? Goniche aura parlé sans doute... de là tout ce qui est arrivé...

Il n'avait aucune visite à faire.

Il avait voulu fuir son fils, le fuir à tout prix.

Il s'en alla errer dans la campagne, aux bords de la Loire, très loin, essayant de se fatiguer l'esprit.

Et toujours l'incessante, l'angoissante interrogation, au fond de lui-même :

— Que vais-je lui dire ?

Il se sentait si petit devant Gauthier !

Sa science — toute en surface — était si peu de chose devant celle de son fils !..

Quand la nuit vint, il fallut bien qu'il rentrât.

Et à peine était-il de retour que Gauthier, grave, soucieux, frappait à sa porte.

Marignan prit tout de suite un air gai.

— Ah ! ah ! il paraît que tu n'as pas abandonné ton idée...

Gauthier ne répondit rien. Il évita de le regarder.

Il alla prendre un fauteuil et s'assit lourdement, comme fatigué. De fait, il était malade. Il prévoyait une lutte, cruelle, entre son père et lui. Il aimait son père. Il savait aussi combien il en était aimé. Mais sa haute probité se refusait à toute compromission avec lui-même.

— Parle, maintenant... et voyons un peu ces fameuses découvertes.

— Vous savez que je suis allé à Maison-Bruyère.

— Je le sais... Un peu malgré moi... puisque tu me le cachais...

— Je vous l'eusse dit un jour ou l'autre... A Maison-Bruyère, je me suis livré à une enquête minutieuse... Je suis entré dans l'intérieur, j'ai tout visité, et même, j'ai assisté, invisible, à une scène qui m'a profondément remué.

— Quoi donc ? fit Marignan avec surprise.

— La Pocharde avait eu la même idée que moi, celle de revenir à cette maison. Et je l'ai entendue, la pauvre femme, prier devant le berceau du petit enfant qu'on l'accuse d'avoir empoisonné !

— Simagrées !

— Père... si vous l'aviez vue comme moi, v